

## **Défi Inter AF**

### **Modèle de règlement à usage des coordinations nationales**

#### **ARTICLE 1 – Organismes**

Les Alliances Françaises de la Haye, Rotterdam, Amsterdam, Utrecht, Eindhoven et Bruxelles, associations à but non lucratif, sont les organisatrices du concours “Défi Inter-AF”, ci-après nommé “concours”.

#### **ARTICLE 2 – Objet du concours**

Les concurrents sont invités à participer à un questionnaire de culture générale, en français, à travers la plateforme digitale Kahoot.

Le concours se déroule en trois étapes :

- une phase de sélection locale organisée par chaque Alliance participante (voir art.1)
- une phase de sélection nationale
- une finale internationale

Chaque Alliance participante organise ses propres sélections locales.

Les Alliances participantes sont libres d’organiser les sélections en présentiel ou en distanciel, et ce en fonction de la situation sanitaire locale et des règles et/ou loi en vigueur.

La finale nationale aura lieu en format virtuel le vendredi 29 octobre 2021.

La finale internationale aura lieu également en virtuel, le samedi 27 novembre 2021.

#### **ARTICLE 3 - Conditions et modalités de participation**

La participation au concours est entièrement gratuite.

Le concours est ouvert à tous les apprenants inscrits des Alliances Françaises participantes aux conditions suivantes :

- être âgé d’au moins 16 ans au moment de l’inscription
- disposé d’un niveau - ou en cours d’apprentissage - B1, B2, C1 ou C2

Les apprenants ne répondant pas à ces critères ne pourront pas participer.

La participation au concours implique une pleine acceptation du présent règlement, les participants devront en respecter l'ensemble des conditions. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation du participant.

Les 3 phases de sélections - locale, nationale et finale internationale - se dérouleront comme suit : un questionnaire de culture générale en français à travers la plateforme digitale Kahoot.

Les participants doivent utiliser deux dispositifs digitaux pour participer, à travers deux plateformes, faciles d'accès et gratuites (conseil : un ordinateur pour accéder à Zoom pour l'espace de jeu virtuel, un téléphone portable pour répondre au questionnaire depuis l'application Kahoot).

Le concours est animé uniquement en français et les questions de culture générale sont également rédigées uniquement en français. Les réponses au questionnaire de culture générale proposées sur la plateforme Kahoot donneront lieu à un comptage de points et à un classement.

A l'issue des sélections locales, les 2 premiers finalistes seront désignés pour représenter leur Alliances à la sélection nationale.

A l'issue de cette sélection nationale, les 2 premiers finalistes seront désignés pour représenter le réseau dit "national" lors de la finale internationale.

#### **ARTICLE 4 – Prix**

Pour les sélections locales, chaque Alliance participante définit, pour les 2 premiers gagnants, hormis leur participation à la sélection nationale, les prix qu'elle souhaite attribuer. La mention de ces prix sera intégrée à la communication préalable à la participation au concours.

Pour la sélection nationale, les 2 premiers gagnants, hormis leur participation à la finale internationale, se verront également attribuer (indiquer, le cas échéant, le ou les prix attribués). La mention de ces prix sera intégrée à la communication préalable à la participation au concours.

Pour la finale internationale, les trois premiers gagnants se verront offrir un séjour linguistique de 15 jours à l'Alliance Française de Rouen-Normandie, logement en demi-pension inclus (petit-déjeuner et dîner). Les frais de transport seront couverts à hauteur de 900€ par gagnant. Tous les frais non compris dans le prix seront à la charge des gagnants. Les trois gagnants devront informer l'Alliance Française de Rouen-Normandie de leurs dates de séjour avec 4 mois d'anticipation.

#### **ARTICLE 5 – Droits à l'image**

Du seul fait de leur participation au concours, les participant autorisent les organisateurs à utiliser leurs nom, prénom, ainsi que l'indication de leur ville et pays de résidence, dans toute manifestation publicitaire, sur les sites internet et les réseaux sociaux des organisateurs, et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autre que la dotation offerte pour cette opération.

La participation à la présente opération implique l'autorisation de diffusion de l'image des participants, s'ils sont déclarés gagnants, auprès des organisateurs à reproduire et exploiter leurs participations, leurs noms et leurs images sur tous supports (site Internet ; réseaux sociaux ; presse ; événements ; etc.) à des fins de promotion de l'opération, dans l'année suivant celle-ci. Cette exploitation ne

donnera lieu à aucune contrepartie outre le bénéfice de la dotation. Les participants reconnaissent que l'utilisation de leur image ne constitue en aucune manière une obligation pour l'organisateur de l'opération. De plus, les participants reconnaissent qu'ils n'auront pas de droit de regard sur les photographies sélectionnées. Dès lors, ils n'auront pas la possibilité de s'opposer à leur diffusion, conformément aux termes du présent règlement.

## **ARTICLE 6 – Responsabilités**

### **6.1 Responsabilités des organisateurs**

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables si, en cas de force majeure, ou de toute autre cause, le concours devait être reporté, écourté ou annulé. Les organisateurs se réservent par ailleurs la possibilité de prolonger ou de limiter la période de participation, de le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Des additifs et modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le concours. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables d'éventuels dysfonctionnements liés au réseau Internet lui-même ou liés à toute intrusion, tentative d'intrusion, fraude, défaillance technique ou tout autre motif dépassant le contrôle des organisateurs et ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du concours. Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables de l'encombrement du réseau Internet, de la qualité de l'équipement des participants, ni de la qualité de leur mode d'accès qui pourraient avoir des répercussions sur le délai d'acheminement des réponses ou sur le temps de connexion nécessaire à la participation.

Aussi, les participants ne pourront réclamer quelconque indemnisation en cas d'incidents comme susmentionnés, de modification ou annulation du concours.

### **6.2 Responsabilités des participants**

Il est expressément rappelé qu'il est de la seule responsabilité des participants de s'assurer que les informations qu'ils fournissent lors de leur inscription au concours, notamment leurs coordonnées, sont correctes et sincères, et qu'elles leur permettront de participer au concours.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La participation des participants au concours se fait sous leur entière responsabilité.

La participation au concours implique une attitude loyale, dans le respect du règlement. Les organisateurs se réservent le droit de disqualifier, sans préavis, et/ou de ne pas attribuer de prix à tout participant ayant méconnu les dispositions du règlement.

Les organisateurs se réservent également le droit de révoquer la participation de tout participant, si sa conduite est jugée inappropriée.